

**Postulat Florence Bettschart-Narbel et consorts – Pour une prise en charge des camps et sorties scolaires**

*Texte déposé*

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de modifier la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) pour que le canton prenne en charge la reprise du financement par les parents des frais liés aux camps, courses d'école et voyages d'études.

Commentaire

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, les camps et excursions scolaires, s'ils sont obligatoires, doivent être gratuits pour les parents, si ce n'est le coût de l'alimentation qui peut être facturé.

Dans sa réponse à interpellation 18\_INT\_104 « comment le canton va-t-il appliquer l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 ? » relative à cette problématique, le Conseil d'Etat fait plusieurs constats :

- La LEO prévoit à son article 132 lit. f que les communes prennent en charge les frais en lien avec les camps, courses d'école et voyage d'études, sans les charges salariales des enseignants et accompagnants ;
- L'Etat participe à ces frais en subventionnant les camps sportifs scolaires à raison de 2, 2 francs par enfant / jour, sur la base du règlement d'application de la Loi sur l'enseignement physique et le sport (RLEPS) ;
- La reprise du financement des parents par les communes leur coûtera environ 3, 7 millions de francs pour l'ensemble des camps et excursions scolaires.

Les camps sportifs, camps d'été, sorties culturelles ou courses d'école sont extrêmement importants pour la cohésion d'une classe, la socialisation et l'intégration. Les souvenirs de ces moments restent souvent, pour les élèves, les meilleurs de leur scolarité ; c'est aussi le partage de moments conviviaux avec son enseignant-e et ses camarades. Enfin, c'est la possibilité de découvrir des activités que les élèves ne feraient pas avec leur famille.

En mettant à la charge des communes la reprise du financement par les parents des camps et autres sorties scolaires, le risque est grand d'avoir des disparités entre les communes s'agissant de l'offre de ces activités. Cela se ferait au détriment des élèves et de l'égalité.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Florence Bettschart-Narbel  
et 40 cosignataires*

*Développement*

**Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) :** — Le postulat découle de la réponse à l'interpellation — que nous n'avons pas encore traitée ici — sur la prise en charge, par les parents, du financement des camps de ski et de sport et des sorties scolaires, culturelles notamment. Mon postulat demande d'étudier la possibilité de modifier la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) pour que le canton prenne en charge la reprise du financement par les parents des frais liés aux camps, courses et voyages d'études.

Il importe que le canton maintienne sa politique de camps, de sorties et de visites culturelles. Durant la scolarité des élèves — nous pouvons tous nous en souvenir — ce sont d'importants moments d'intégration, de cohésion sociale et de joie. Pour ma part, mes meilleurs souvenirs d'école sont les camps et sorties scolaires.

Le montant annoncé dans la réponse à l'interpellation, s'agissant du financement des parents, correspond à 3,7 millions de francs. Le canton pourrait prendre ce montant à sa charge, d'autant que

dans ce domaine, l'égalité de traitement entre communes est importante, comme la possibilité, pour les élèves, de continuer à pratiquer ce genre d'activités. La charge n'est pas trop lourde pour le canton.

J'ai demandé que le postulat soit examiné par une commission : je la remercie d'ores et déjà du bon accueil qu'elle lui réservera.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**